



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation

des objectifs stratégiques et mesures à prendre

dans les domaines critiques, et nouvelles mesures

et initiatives : égalité de participation des femmes

à la prévention, à la gestion et à la résolution

des conflits et à la consolidation de la paix

après les conflits

Déclaration présentée par Mothers' Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



Introduction

Mothers' Union est une organisation anglicane bénévole qui s'attache à améliorer le sort des familles dans le monde entier. Nous comptons 3 millions de membres, en majorité des femmes, qui participent activement à un grand nombre d'activités au sein de leur collectivité. Nos programmes, en particulier « Vie de la famille » et « Alphabétisation et développement », visent à encourager un processus dynamique d'émancipation des femmes par les femmes d'un bout à l'autre de l'existence. L'émancipation est un outil essentiel pour que la participation égalitaire des femmes aux processus de paix devienne une réalité.

Rôle des femmes

Les femmes contribuent déjà de manière décisive au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. À l'échelon de la famille et de la collectivité, elles jouent un rôle tant social que politique, pendant et après les conflits. Elles assument un large éventail de responsabilités, qui concernent notamment les revenus, l'alimentation, les enfants, les parents malades et les orphelins. En général, ce sont les femmes qui ont souhaité franchir les barrières sources de divisions, afin d'améliorer et de reconstruire leur vie de tous les jours et de mieux satisfaire leurs propres besoins.

Cependant, la participation active des femmes a été sous-évaluée et négligée dans les sphères publiques et politiques traditionnellement dominées par des hommes. Les femmes doivent surmonter de nombreux obstacles différents dans leur quête pour construire une société plus juste et équitable qui, à son tour, façonnera un avenir plus pacifique. Ces obstacles englobent notamment les stéréotypes culturels, la discrimination, la pauvreté et l'analphabétisme.

Principes directeurs

Seule l'adoption d'une démarche générale permettra aux femmes de participer sur un pied d'égalité à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit. La logique détaillée dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ne pourra à elle seule garantir la parité pour les femmes. Cette résolution doit être intégrée à un cadre d'action communautaire déjà en place. Une paix durable ne peut être imposée de l'extérieur.

Les efforts visant à faire participer les femmes aux plus hautes sphères politiques nationales doivent être initiés à l'échelon local. Les stratégies et les initiatives doivent cibler en premier lieu les femmes et les hommes au sein de leur collectivité, afin de lutter contre les inégalités entre les sexes dans la culture dominante. Il faut s'attacher à opérer des transformations, afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités d'accès aux structures sociales, économiques, politiques et publiques dont pâtissent les femmes. Selon cette double approche, il sera plus efficace et viable à long terme de faire participer les femmes aux structures formelles d'un processus de paix national, en ayant recours à la résolution 1325 (2000) et à d'autres instruments juridiques internationaux.

Nouvelle définition du terme « politique »

Le concept que recouvre le terme « politique » a généralement été compris comme un engagement avec des institutions politiques structurées. Il convient

cependant de chercher une nouvelle acception pour ce terme, qui englobe les travaux essentiellement effectués par des femmes. Les femmes sont très actives et engagées au niveau local, et elles travaillent au sein des collectivités et entre elles afin de favoriser des évolutions bénéfiques. Ce travail est bel et bien « politique », et il doit être reconnu comme faisant explicitement partie intégrante du processus politique.

Les femmes créent des relations, établissent des passerelles et mettent en place des activités qui dépassent les frontières politiques, religieuses et ethniques. Elles organisent des campagnes, des manifestations, des groupes de pression; elles enseignent, s'instruisent, partagent des expériences et instaurent la confiance au sein des collectivités. En transformant les collectivités et leurs cultures, elles permettent que des changements se produisent à l'échelon national.

- Les gouvernements doivent reconnaître le rôle des femmes dans la société. En répondant aux besoins locaux, les femmes contribuent à façonner et à développer les collectivités auxquelles elles appartiennent.
- Les organismes des Nations Unies et les donateurs doivent investir systématiquement dans les organisations de femmes. Cette stratégie vise à prévenir et à régler les conflits ainsi qu'à consolider la paix.
- Les initiatives et opérations de paix de l'ONU doivent améliorer et élargir la collaboration avec les groupes de femmes existants, afin de les intégrer explicitement au processus de paix.

Réalisation d'une participation égalitaire

À l'échelon national et international, les femmes restent largement sous-représentées aux postes de pouvoir et de décision. Pour pouvoir contribuer à la gouvernance nationale et aux processus de paix formels, elles doivent bénéficier de l'égalité de droits dans les domaines social, politique et juridique.

Au niveau international, des objectifs ont été définis pour garantir la représentation des femmes au sein des institutions d'État, mais leur réalisation se heurte à deux grands types de difficultés :

- À l'échelon gouvernemental, les ressources financières, le souci d'équité entre les sexes et la volonté politique font défaut;
- Au niveau local, la culture et les normes sociales dominantes en ce qui concerne le rôle des femmes sont des obstacles.

Généralisation d'une perspective antisexiste – Représentation formelle

Contingents et proportions sont des mécanismes fréquemment utilisés pour recruter des femmes dans le processus politique. Après les conflits, les nouvelles constitutions et les nouveaux gouvernements précisent de plus en plus souvent le nombre minimal de femmes qui doivent être présentes au sein des institutions. Cependant, l'augmentation du nombre de femmes dans les systèmes politiques n'est pas garante d'un véritable changement. Les raisons peuvent être de trois natures : promotion mais absence de toute autorité en matière de décision, licenciements frappant des femmes, et femmes ne cherchant pas à faire progresser leurs propres droits.

Les gouvernements doivent :

- Créer des structures, instruments et ressources efficaces pour adopter des contingents et les faire appliquer, comme dans le cas du Rwanda;
- Appliquer des mesures positives visant à appuyer les femmes;
- Promouvoir leur participation active et entière;
- Contrôler les possibilités offertes aux femmes et les rôles qu'elles endossent;
- Évaluer l'efficacité des mesures afin de faire des progrès.

Les opérations de paix de l'ONU doivent :

- Veiller à ce que les questions relatives à l'égalité des sexes occupent une place prioritaire dans toutes les activités de maintien de la paix;
- Appliquer l'égalité des sexes dans tous les processus et accords de paix et au sein des gouvernements de transition;
- Veiller à ce que les questions relatives à l'égalité des sexes et la formation dans ce domaine fassent partie intégrante de l'ensemble des services et équipes de l'ONU et soient désormais intégrées aux principales opérations de maintien de la paix.

Généralisation d'une perspective antisexiste – Culture et éducation

Pour s'attaquer aux comportements culturels à l'égard du rôle des femmes dans les sphères publique et politique, les gouvernements doivent reconnaître les rôles nombreux et variés que les femmes assument tout au long de leur vie. Les institutions internationales et les États doivent :

- Reconnaître qu'un véritable changement social doit commencer à l'échelon familial et local;
- Accorder une valeur politique au travail des femmes;
- Encourager les responsables locaux et religieux à faciliter et à promouvoir le travail des femmes.

Pour instaurer l'égalité des sexes, prévenir les conflits et consolider la paix après un conflit, il est primordial de dispenser une éducation. L'éducation est le vecteur qui permet les changements sociaux. Elle responsabilise les femmes en leur donnant la confiance et les connaissances nécessaires pour travailler à leur propre progression et tirer profit des évolutions dans les domaines privé, public et politique.

- Les États, avec le soutien de la communauté internationale, doivent redoubler d'efforts pour réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

Grâce aux programmes d'éducation participatifs, comme le programme « Alphabétisation et développement » de Mothers' Union, les participants acquièrent les mécanismes de la lecture et de l'écriture et apprennent ainsi à connaître leurs droits et certaines questions concernant la collectivité. Les hommes et les femmes peuvent évoquer ensemble diverses questions et apprendre à se comprendre. Les

hommes réalisent que les femmes ont une voix, les femmes prennent conscience de leur droit à avoir une opinion, à l'exprimer et à être entendues sur un pied d'égalité.

Renforcement des capacités

Bien que les femmes soient très actives et aient beaucoup d'influence dans le règlement des conflits au niveau local, elles continuent d'être exclues des négociations de paix formelles. En Irlande du Nord, seuls les partis politiques officiels étaient reconnus dans le cadre des pourparlers de paix. Par conséquent, les femmes ont formé leur propre parti politique, indépendant de toute religion. Il s'agit là d'une avancée majeure pour les femmes, et pour que d'autres puissent faire de même, il convient de leur permettre de s'émanciper et de bénéficier d'éléments d'information et d'un appui. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent :

- Veiller à ce que les femmes soient informées de leurs droits et reçoivent un enseignement dans ce domaine;
- Dispenser éducation et formation en matière d'alphabétisation et de capacités de direction et de négociation;
- Aider les femmes à entrer en contact avec les décideurs et à exprimer clairement leurs idées et leurs besoins;
- Consacrer des ressources à des actions destinées à permettre aux femmes d'élaborer des programmes de formation puis de les développer.

Au Burundi, Mothers' Union organise des ateliers sur la paix et la réconciliation à l'échelle régionale pour permettre aux individus de participer au processus de paix. Ces femmes sont en mesure de rendre service à leurs propres collectivités, et elles mettent aussi leurs qualifications au service d'autres personnes.

Conclusion

Il est indispensable que les femmes qui ont connu une période de conflit et qui continueront à consolider la paix après le retrait des troupes de l'ONU aient le sentiment de s'être investies dans le processus de paix et de pouvoir le poursuivre. La responsabilité de la reconstruction politique incombe aux autorités nationales, mais le caractère durable du processus de paix est tributaire, de nombreuses manières, de la participation des femmes et des collectivités.

À l'issue d'un conflit, une nation ne pourra pas être reconstruite si seules des structures militaires et politiques sont imposées. Une politique qui, en situation de conflit, est d'ordre militaire et axée sur la sécurité, doit se tourner vers le développement humain et l'intégrer. L'édification de la nation doit suivre une approche participative et générale afin de mettre un terme aux accusations selon lesquelles la résolution 1325 (2000) n'est que rhétorique.